



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

| | |
|-------------|----|
| en exercice | 15 |
| présents | 14 |
| votants | 15 |

OBJET :

Election des délégués
au syndicat des eaux
Barousse Comminges
Save

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_06-DE

S2LOW

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2026-02-06**

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 5211-7 et L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Gourdan-Polignan doit nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune auprès du syndicat des Eaux Barousse Comminges Save,



Considérant que M. Christian FRATUS et Mme Amandine GEVREY sont candidats titulaires et que M. Serge COLLA et M. Patrick SAULNERON sont candidats suppléants,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne délégués titulaires :
 - o M. Christian FRATUS
 - o Mme Amandine GEVREY
- Désigne délégués suppléants :
 - o M. Serge COLLA
 - o M. Patrick SAULNERON

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.